

EP CAMPUS CONDORCET

### Délibérations du Conseil d'administration n°2 du 13 mars 2018

Réuni à l'EPHE 4-14 rue Ferrus 75014 Paris.

**Membres du Conseil d'administration : 38**

**Membres présents et représentés au début de la séance : 25**

#### **Délibération n°2018-13 portant approbation du projet de compte-rendu de la séance n° 1 du 9 janvier 2017.**

Vu le projet de compte rendu de la séance n° 1 du 9 janvier 2018 ;

A l'unanimité des voix le Conseil d'administration approuve le projet de compte-rendu de la séance du 9 janvier 2018

Abstention : 0

Votes pour : 25

Votes contre : 0

#### **Délibération n°2018-14 arrêtant le compte financier de l'exercice 2017 de l'EPCS Campus Condorcet**

Vu le décret n° 2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet ;

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

L'agent comptable entendu ;

Sur proposition du président ;

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- o ETPT sous plafond et o ETPT hors plafond ;
  - 175 216 489.06 € d'autorisations d'engagement ;
  - 3 821 633.88 € de crédits de paiement ;
  - 21 659 680.89 € de recettes ;
  - 17 838 047.01€ de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptables suivants :

- 17 295 043 € de variation de trésorerie ;
- - 514 224 € de résultat patrimonial ;
- 506 842 € d'insuffisance d'autofinancement ;
- 1 122 958 € de variation de fonds de roulement ;

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de - 514 224 € en réserves.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Abstention : 0

Votes pour : 25

Votes contre : 0

**Délibération n°2018-15 du Conseil d'administration portant approbation  
Du budget rectificatif n°1 de l'exercice 2018 de l'EPCC ;**

Vu le décret n° 2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet ;

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Sur proposition du président ;

Article 14 : Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 0 ETPT sous plafond et 0 ETPT hors plafond

13 829 122 € d'autorisations d'engagement dont :

- 69 500 € personnel
- 4 706 531 € fonctionnement
- 0 € intervention
- 9 051 091 € investissement

17 545 497 € de crédits de paiement dont :

- 69 500 € personnel
- 6 098 097 € fonctionnement
- 0 € intervention
- 11 377 900 € investissement

28 136 161 € de prévisions de recettes

12 580 664 € de solde budgétaire

Article 2 : Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 12 580 564 € de variation de trésorerie
- - 146 000 € de résultat patrimonial
- 141 000 € d'insuffisance d'autofinancement
- - 141000 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération,

Abstention : 0

Votes pour : 25

Votes contre : 0

Affichage le 20/03/2018

Publication le 20/03/2018

Transmission au contrôle de légalité le 20/03/2018

Délibérations certifiées exécutoires le B.R. n°1: 27/04/2018

Le Président du conseil d'administration

autres: 06/04/2018



JEAN-MARC BONNISSEAU

